

ASSEMBLÉE NATIONALE28 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un glissement inacceptable du régime de la reconduite à la frontière vers celui de l'expulsion.